



Prochaine
parution avril
2019

Le Maire, Jean-Charles PERRIN et son Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019. Ils ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux de la commune

SAMEDI 5 JANVIER 2019 à 18h dans la salle St-Martin.

La cérémonie sera clôturée par un vin d'honneur

NUMEROTATION

Les plaques de numéros d'habitations non récupérées pendant les permanences sont à votre disposition en mairie.

Nous vous remercions de bien vouloir apposer ces dernières dans les meilleurs délais.

Concernant les mises à jour de vos adresses, les informations envoyées à la Préfecture n'étant pas encore traitées, ne vous inquiétez pas si les démarches ne peuvent aboutir immédiatement. Cela devrait se régulariser durant le 1^{er} trimestre 2019.

L'intégration complète des données de localisation GPS peut nécessiter un délai d'attente de 2 ans.

ENQUETE PUBLIQUE

Le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural (environ 30 m²) partant de la parcelle AB 210 sera consultable en mairie du 7 au 22 janvier, les mardis de 17h à 18h30, les jeudis de 16h à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

Madame Sara VAZ, en qualité de commissaire-enquêteur, recevra les déclarations se rapportant à l'utilité publique de ce projet, le samedi 12 janvier de 9h à 11h et le mardi 22 janvier de 16h30 à 18h30 en mairie.

BRULAGE A L'AIR LIBRE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie, cette activité contribue à la dégradation de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts (tonte des pelouses, taille des haies et arbustes, élagages, débroussaillage) est un mode d'élimination interdit et sanctionné par une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever jusqu'à 450€. Les déchets verts agricoles ne sont pas concernés par le règlement sanitaire départemental (RSD). Plus d'infos : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/agir-pour-la-qualite-de-l-air-r3233.html>

NOUVEAU SUR VAUX : DIETETICIENNE

Eve-Marie BERTHET, diététicienne nutritionniste
Spécialisée en micro-nutrition et nutrition-santé
68, Rue des Eaux - 69460 Vaux en Beaujolais
Tel : 06 13 98 10 07 - Mail : eve-marie.berthet@hotmail.fr

MEDAILLE DE LA FAMILLE



DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu le **jeudi 28 février** de 9h à 12h puis de 16h15 à 19h15 dans la salle communale de St Etienne des Oullières.



AGENCE POSTALE COMMUNALE – 04 74 07 34 12

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 10h - 11h30 / 16h - 17h30 Mercredi et samedi : 9h30 - 12h

Fermetures exceptionnelles : samedi 19 et lundi 21 janvier, samedis 16 et 23 février, mercredi 20 février semaine du 16 au 23 février inclus, agence ouverte uniquement les matins

